



Les Belges contre TotalEnergies

Saboter TotalEnergies,
mode d'emploi
(par Arnaud Guérard,
échevin Ecolo
à Écaussines).
D'abord une petite
percée ni vu ni connu...

RÉCIT
CHLOË GLAD
PHOTOS
SÉBASTIEN
VAN MALLEGHEM

Ils sont agriculteur, activiste, élu. Ils ont perdu des récoltes, des arbres, des proches. Alors, ils ont décidé de saisir la justice. Dans le viseur : TotalEnergies, le géant des énergies, toujours largement fossiles (95 % de sa production finale en 2023). Ils portent plainte, demandent réparation, pour eux et pour tous les autres : au-delà de leurs histoires, c'est une planète viable qu'ils veulent défendre. Peuvent-ils vraiment gagner ?

Le fermier était sorti réparer sa clôture, ravagée par les inondations, lorsqu'il vit Rosa. Rosa Reichel avait disparu trois jours plus tôt, emportée par les eaux. Elle avait quinze ans et un rire formidable. Sur la berge, elle semblait dormir.

Le ruisseau des Quartes s'entend avant de se voir. À Marcourt, il se faufile dans les jardins, passe un étang où l'on pêche la carpe, frôle les dortoirs d'un centre de vacances, puis se jette dans l'Ourthe, un peu plus bas dans le village. De petits ponts ont été construits tout le long, par confort plus que par nécessité ; le cours d'eau s'enjambe facilement, et si on se loupe, on ne risque normalement qu'un pied mouillé. Mais le 14 juillet 2021, en Belgique, rien n'était plus tout à fait normal.

Lorsqu'il rencontre Rosa, quelques jours avant sa disparition, Benjamin Van Bunderen Robberechts a quatorze ans. Il vient de Beersel, elle d'Ixelles, ils se retrouvent pour un camp d'été dans ce coin perdu de l'Ardenne, ce méandre piqué de pins. Ils ont sympathisé. Il ne se sont plus lâchés. Ils sont sortis sous la pluie.

Benjamin n'aime pas repenser à tout ça. Quand on lui demande de raconter l'accident, il passe en automatique, appuie sur un bouton et laisse la bobine se dévider, toujours la même. Pourtant il le fait. « *C'est important.* » Ses yeux roulent sous la table, y entraînent une pensée. Il a les joues roses, un lacet défait. Trois ans ont passé, et Rosa ne l'a jamais quitté.

Sa mort a allumé un feu en lui. Ce feu l'a poussé à créer l'association Climate Justice for Rosa, à battre le pavé en scandant son nom. Il l'a conduit au parlement, aux COP climat, au Berlaymont. Ce feu l'a fait arrêter, pour finir en slip devant des flics français. Et il l'amène, à dix-sept ans, à porter plainte contre TotalEnergies.

Début 2024, Bloom contacte l'activiste. L'ONG environnementale française prépare une action en justice ciblant la multinationale ; elle espère établir sa responsabilité pénale dans le changement

climatique. Fait rare : elle invoque l'homicide involontaire et la mise en danger de la vie d'autrui. TotalEnergies est « parfaitement conscient que le changement climatique tue », argue Bloom, pourtant ses décideurs font le « choix cynique » de produire plus de pétrole, plus de gaz, plus d'argent — d'ici 2030, le groupe prévoit une hausse de sa production d'hydrocarbures de 3 % par an. Il veut participer ?

Il veut participer. Évidemment.

« *Vraiment ?* » Son choix étonne, inquiète. On parle bien de TotalEnergies, le premier raffineur de pétrole brut de Belgique ? Des bénéfices records en 2023, le PDG Pouyanné promu officier de la Légion d'honneur ? Il est sûr de son coup ? TotalEnergies a cent ans, et lui ne peut même pas voter.

Mais Benjamin est sûr. « *Chaque jour, des gens meurent ou souffrent à cause de la crise climatique.* » Sa mère signe les papiers, le mineur ajoute son paraphe pour le symbole. Sous l'effet du réchauffement anthropique, des précipitations extrêmes telles celles de juillet 2021 sont désormais entre une, deux et neuf fois plus probables en Europe de l'Ouest, estime le réseau de scientifiques World Weather Attribution.

Ils sont finalement huit citoyens, du Zimbabwe à l'Australie, plus trois associations à porter plainte, fin mai, au tribunal judiciaire de Paris. Le procureur de la République doit maintenant se prononcer. Soit il ouvre une enquête. Soit il ne donne pas suite. Les plaignants peuvent aussi se constituer partie civile et demander, par cette autre voie, une enquête.

D'ici là, Benjamin Van Bunderen Robberechts ne sait pas trop de quoi l'avenir sera fait. Il s'habitue à la vie étudiante, sciences sociales à la VUB, à ses dix-huit ans fêtés en octobre. Procès ou non, il continuera la lutte pour le climat. Même si ça lui prend tout son temps. Même si ça ne l'enchanté pas. Il pense à ceux qui n'en ont pas la capacité, ceux qui ont peur de s'exprimer. Si lui ne se bat pas, alors qui ?

Benjamin n’aime pas repenser à tout ça. Quand on lui demande de raconter l’accident, il passe en automatique, appuie sur un bouton et laisse la bobine se dévider, toujours la même. Pourtant il le fait. « C’est important. »



Benjamin Van Bunderen Robberechts devant l’aulne planté à Ixelles à la mémoire de son amie Rosa Reichel, décédée lors des inondations de 2021 en Wallonie.

Il a essayé de sauver Rosa, ce jour-là. « *Mais je n’ai pas pu.* » Sa rage est une responsabilité, sa façon de trouver un sens à ce qu’il s’est passé. Une boussole comme une bouée. Son amie n’est plus là pour faire entendre sa voix. Mais lui peut encore la faire résonner.

Art. 1382 et 1383 de l’ancien Code civil

L’accord de Paris a marqué un tournant dans les affaires climatiques : près de 70 % des 2 666 contentieux liés au climat ont émergé après l’adoption du traité, juridiquement contraignant, en 2015. Majoritairement le fait d’ONG et d’individus, l’action en justice se révèle être un outil de plus dans la lutte contre le changement climatique. Elle permet « de changer les dynamiques de ce combat », analyse l’ONU dans son *Rapport mondial sur les contentieux liés au climat*, et de confronter « les réponses inadéquates des gouvernements et du secteur privé ». Selon l’ONU toujours, les politiques aujourd’hui en œuvre amèneraient à une hausse des températures de 3,1 °C par rapport au niveau préindustriel d’ici 2100 — loin, trop loin, des promesses à +1,5 °C.

Depuis 2005, les producteurs d’énergies fossiles ont été impliqués dans 86 contentieux climatiques, selon l’ONG Oil Change International : l’américain Exxon, en tête, est défendeur dans 43 affaires, TotalEnergies dans quinze. L’une d’elles se déroule en Belgique : l’affaire Hugues Falys.

Comment décrire Hugues Falys ? « *Solide* », dit l’entourage. « *Courageux*. » Un paysan à lunettes, chemise, baskets ; le cliché du fermier, « *la salopette dégueu* », ça l’énerve. Lui se trouve fatigué. À la ferme, tout ce qu’il fait est désormais un peu trop tôt, ou un peu trop tard, chaque fois en courant. Les vents d’avril, ceux du nord, desséchaient la terre, avant. Maintenant, ils amènent la pluie. Les graines pourrissent avant de germer. Les moissons, faute de temps, sont laissées sous l’orage. À l’inverse, il fait parfois si sec, si longtemps, les vaches broutent tant les prairies, il doit réensemencer. Des années qu’il encaisse les coups, subit un climat toujours plus fou. Il n’y comprend plus rien. Il n’en voit pas le bout.

C’est son rêve de gosse, cette ferme. À huit ans, il filait de la maison avec son frère et son vélo, traversait les champs jusqu’à une grande ferme, une belle ferme en carré, pour voir les animaux.



Hugues Falys, paysan à Bois-de-Lessines, poursuit TotalEnergies pour dommages sur son exploitation.

Ils ont commencé à aider le paysan, y ont pris goût, eux les fils d’enseignants. À vingt-deux ans, devenu bioingénieur, il reprend à Bois-de-Lessines une ferme négligée, « *pas sexy* », de toute façon il n’avait pas les sous. En 1995, il amorce son virage vers l’agroécologie. Trente ans plus tard, il poursuit TotalEnergies pour dommages sur son exploitation.

Ce n’était pas son idée. La Ligue des droits humains (LDH) est à l’initiative : l’association imagine une action liant ses pertes aux énergies fossiles, ses champs à la sécurité alimentaire. Il se sent légitime : sa ferme « *loin dans la transition* », son expérience à la Fugea (syndicat agricole, agriculture durable). Il découvre un monde d’avocats, d’activistes climat, des gens qu’ils ne fréquenteraient pas autrement. L’aventure collective lui plaît. Une convention le protège financièrement. « *Je n’ai pas énormément hésité.* »

Ses avocates listent deux types de dommages : ses récoltes détruites, son cheptel réduit, soit un dommage passé. Et un dommage futur : « *Le changement climatique ne va pas s’arrêter demain et il va y avoir des conséquences sur le rendement agricole*, explique Marie Doutrepon, du cabinet Progress Lawyers Network. *On veut donc une réparation du dommage futur, qui est certain,*

puisque établi par plein de rapports scientifiques. Et la façon pour TotalEnergies de réparer ce dommage certain, c’est de réduire ses émissions. » Rien de révolutionnaire, observe Céline Romainville, administratrice de la LDH et coprésidente de sa commission environnement : « *Les principes de droit que l’on cherche à appliquer sont extrêmement classiques. C’est juste le défendeur qui est un peu hors du commun.* »

Interrogé sur l’affaire, TotalEnergies répond (par mail) être, « depuis 2020 », « résolument engagé dans [sa] stratégie de transition ». Celle-ci repose sur l’électricité (décarbonée) et le gaz (carboné), ce dernier jugé « essentiel pour accompagner l’essor des renouvelables ». Le groupe indique aussi allouer « plus d’investissements dans les énergies bas carbone » comparé à ses nouveaux projets d’hydrocarbures, et ce pour « la deuxième année consécutive ».

La réponse fait écho aux arguments retournés aux avocates de Falys en septembre, les premiers d’un long match de ping-pong. « *TotalEnergies y défend ses investissements dans les énergies fossiles* », observe Marie Doutrepon. « *C’est inacceptable.* » Elle cite le rapport du GIEC : en 2023, il calculait que les émissions totales des projets fossiles, non pas nouveaux, non pas à venir, mais



Ensuite, on pioche une poignée de pétards-pirate et on les pose discretes dans l'usine Polymer Contractors...

déjà existants, dépasseraient le budget carbone restant pour limiter le réchauffement à 1,5 °C.

TotalEnergies insiste sur une transition à mener « ensemble avec la société ». « Gouvernements, investisseurs, entreprises et consommateurs, chacun a un rôle important à jouer », précise son mail. Pour Marie Doutrepoint, « ils nient leur rôle d'acteur majeur », tant dans la transition que dans la crise climatique. « Comme si l'agriculteur avec ses vaches et son tracteur était sur un pied d'égalité avec eux. » Benjamin Van Bunderen Robberechts pose l'argument autrement: avons-nous tous tué Rosa ?

L'affaire Falys est finalement un grand point d'interrogation. Première action en Belgique engageant la responsabilité d'une multinationale pour sa contribution au changement climatique, elle soulève des questions « jusqu'ici jamais posées », note Céline Romainville. Jusqu'à quel point les plus gros émetteurs de gaz à effet de serre doivent-ils réparer des dommages créés par ces émissions ? « Tant qu'on ne l'interroge pas, on ne sait pas si le droit peut nous aider ou pas. »

Mais la question divise, Hugues Falys ne réalisait pas à quel point. « Il veut juste se faire du pognon », raillent certains. D'autres: « T'es beaucoup trop à gauche, toi. » Lui ne s'était jamais vu comme ça. Il ne va pas en justice pour l'argent (en cas

d'indemnisation, il promet de la reverser à des agriculteurs en transition agroécologique). Il ne le fait même pas pour sa ferme: fin 2025, le marquis propriétaire récupère ses terres. Falys arrête. La raison est plus simple: « On n'a rien à perdre. »

Ailleurs, des réponses émergent doucement. En 2021, aux Pays-Bas, Shell a ainsi été condamné à réduire ses émissions de 45 % d'ici à 2030, une première pour un géant pétrogazier. « Le tribunal reconnaît que Shell ne peut pas résoudre ce problème global tout seul », justifiait le tribunal du district de La Haye. « Néanmoins, cela ne le décharge pas de sa responsabilité individuelle de faire sa part. »

En appel, le 12 novembre dernier, Shell a obtenu l'annulation de ce jugement. Reste la possibilité d'un recours en cassation.

Art. 7 du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets

Sous un ciel d'été, au zoning de Feluy, un pâle ciel bleu blanc gris, au pied des tours et des blocs et des cubes de l'industrie, un bonhomme orange émerge des hautes herbes. « Regardez », et il pointe vers le sol. Des pommes de terre, de longues buttes alignées contre le ruisseau. Oui, et alors ? Alors il s'accroupit, saisit quelque chose entre ses

Ces petites billes de plastique, il y en a partout à Écaussinnes. Aux abords des usines qui les fabriquent et les vendent. Au fond d'un jardin, où l'on s'assoit le soir sous des guirlandes. On en signale près d'un poulailler, dans une prairie. Sur des kilomètres, jusqu'à Seneffe, et sûrement au-delà.

doigts. On dirait un caillou. Ou une perle ? C'est du plastique. Une toute petite bille de plastique clair, quelques millimètres à peine. Il en sort une de la terre, puis deux, puis dix. On avait du mal à les voir. Et puis on ne voit que ça.

Il y en a partout à Écaussinnes. Aux abords des usines qui les fabriquent et les vendent. Au fond d'un jardin, où l'on s'assoit le soir sous des guirlandes. On en signale près d'un poulailler, dans une prairie. Sur des kilomètres, jusqu'à Seneffe, et sûrement au-delà. Arnaud Guérard, ex-échevin de l'environnement d'Écaussinnes, depuis octobre conseiller communal (Ecolo), s'en désole. Dans le deuxième pôle pétrochimique du pays, « la maîtrise environnementale n'est pas là ».

Au zoning de Feluy, quatre sociétés ont une activité impliquant des billes polymères: TotalEnergies Petrochemicals Feluy, usine produisant les billes. Harry Vos Feluy, logisticien (qui manipule, dispatche, charge). Polymer Contractors Feluy, filiale de Katoen Natie, logisticien également. Enfin, Feluy Services Center, nettoyeur de camions transportant des billes.

Entre ces entreprises et avec le reste du globe, un flux continu de billes, de milliards de billes, matière première du monde moderne, glaise de la civilisation: frigos, barquettes, tuyaux, airbags, seringues, tout était bille jadis (et pétrole, jadis jadis).

Sur le retour, on ramasse quelques petites billes en plastique dispersées par Total, pour se rappeler pourquoi on fait ça...

Pour Arnaud Guérard, tout commence le 27 janvier 2020. Il est échevin depuis deux ans, géographe en interruption de carrière. Un message l'alerte: des billes, chez un riverain le long de la Sennette, à sept kilomètres du zoning. La commune se rend sur place, prend des photos des berges, puis rédige un mail au DPC (Département de la police et des contrôles), l'organe régional compétent, lui demandant d'investiguer la pollution. La procédure classique.

Le mois suivant, le DPC visite les quatre entreprises. TotalEnergies déploie une équipe de nettoyage le long de la rivière: des râtaux, des épuisettes, et trois messieurs au bout. « Insuffisants au regard de la contamination », notifiât la commune au DPC. L'échevin décide alors de creuser le dossier.

Sa veste fluo sur le dos, il arpente le zoning, patauge dans les ruisseaux, farfouille les bords de route. Il envoie des questions, veut des réponses, exige des mesures d'urgence, de la transparence. Il retrouve d'anciens signalements: le témoignage d'un citoyen évoquant des billes sur la voirie, en 2007. Ou cette lettre, rédigée par la châtelaine de Feluy: des « billettes de plastique » recouvrent « presque chaque semaine » son étang. Le courrier date de 1982. Il n'était même pas né.

Ça lui est revenu. Les pellets, il en avait déjà entendu parler. Il devait avoir quoi, dix, douze ans ? Beaucoup en ont entendu parler ici.





Et maintenant, plus qu'à faire sauter le zoning de Feluy.

Puis ça se tasse. On les oublie. Cette habitude, cet « *estompement de la norme* » comme il dit, l'interpelle. Bien sûr, il n'est pas naïf, il sait que le zoning est un site Seveso, qu'on y manipule des substances dangereuses, qu'un accident, ça peut arriver, et des incidences, il y en aura toujours. La commune ne souhaite pas fermer le zoning. *« Mais elle veut pouvoir compter sur des partenaires fiables. »*

Depuis l'opération épuisette, les quatre entreprises ont pris des « mesures correctives », parfois volontaires, parfois contraintes, que liste un rapport de l'ISSEP, l'Institut scientifique de service public. Parmi elles, un balayage des chaussées attenantes; un bâchage des camions; ou encore la pose de « filtres » (sorte de passoirs en métal) aux entrées et sorties d'égouts, pour empêcher les billes fugitives d'atteindre les cours d'eau. Dans un mail, Tom Claerbout, directeur de la communication de TotalEnergies Belgique, qualifie le site de Feluy d'« engagé et proactif dans la lutte contre la dispersion de granulés ». Il mentionne entre autres des filets le long des clôtures, des employés sensibilisés et un objectif « zéro perte de granulés ».

Mais les granulés reviennent. Les habitants le disent, l'échevin l'observe. D'où viennent-elles, toutes ces billes ? C'est la question à un milliard de cette affaire.

La faute aux camions sous-traitants, qui les larguent sur la voirie ? Aux « mesures correctives », qui ne corrigeraient finalement pas si bien que ça ? S'agit-il de « vieilles » billes, reliquats de pratiques passées, déchets à retardement plastiques, tac, tic ? Les trois à la fois, voire plus encore ? Et sinon, concrètement, on les laisse, on les nettoie ? Qui paye ? La commune, les entreprises ? Les citoyens ?

Surtout, et c'est peut-être le plus troublant dans cette histoire : comment en est-on arrivé là ? Il a quand même fallu attendre 2020 pour avoir des filtres anti-billes sur les ruisseaux.

Le parquet de Charleroi apportera peut-être quelques éclairages : la commune a déposé plainte en octobre 2020, une enquête du procureur du roi est en cours. À la même époque, le DPC clôturait la sienne, d'enquête, neuf mois après l'alerte du riverain. Son procès-verbal listait deux infractions, des victimes, et concluait au « contrevenant inconnu ».



Ce reportage a été réalisé avec le soutien du **Fonds pour le journalisme** en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cela fait maintenant cinq ans qu'Arnaud Guérard traque les polymères, multiplie les mails polis mais révoltés à tous ceux qu'il juge pertinents, un pot de pellets à côté de son écran. Au DPC, il signale la présence de billes dans l'environnement le 29 décembre 2020. Le 11 janvier 2021. Le 26 juillet 2021. Le 10 janvier 2022. Le 11 janvier 2022. Le 17 novembre 2022. Le 10 février 2023. Le 20 mars 2023. Le 21 avril 2023. Le 28 septembre 2023. Le 22 novembre 2023.

« *Ily en a un certain nombre qui considère que je suis un emmerdeur* », il rit, puis s'empourpre. Il pointe un « *déficit de suivi* », parle de colère, d'une pression énorme pour un simple élu local. « *Mais si en tant que commune, on ne se mobilise pas, qui le fera ?* » La Région pourrait, via les permis d'exploitation des entreprises, dont elle fixe les conditions — celui de TotalEnergies doit être renouvelé en 2025. Depuis 2020, Arnaud Guérard dit avoir envoyé 32 signalements formels aux instances régionales.

Il n'y a pas que les billes dans la vie. Il y a aussi les rejets de charbon. Les déchets industriels oubliés. Les PFAS. Des dossiers liés au zoning, l'échevin en a eu à répétition ; il ne s'imaginait pas, en début de mandat, devoir en traiter autant.

Parfois par hasard, d'ailleurs, comme cette fois en 2022. C'était en février, l'échevin était passé voir une friche appartenant à TotalEnergies. Stupeur : les arbres avaient disparu.

À l'époque, l'entreprise avait pour projet d'y installer des panneaux photovoltaïques, elle avait demandé un permis pour les travaux, et un abattage d'arbres semblait inévitable. Sauf que ce permis, au moment du déboisement, l'entreprise ne l'avait pas.

Arnaud Guérard alerte les autorités. L'infraction est constatée. La Région impose des mesures de restitution : l'entreprise devra remettre une partie des arbres coupés. Mais pas n'importe comment : tout en longueur, en cordon boisé, un corridor végétal bénéfique pour les espèces du coin, dont plusieurs sont protégées. En 2023, les arbres sont plantés, le dossier clôturé, le monde continue de tourner.

En 2024, TotalEnergies sort son *Sustainability and Climate Report*, dans lequel de jolies photos témoignent des engagements de l'entreprise pour la planète. Des hectares de forêt restaurés en Ouganda. La protection de lézards au Qatar. Et la création d'un corridor écologique à Feluy.

« Une action volontaire », précise le rapport. 🐾